

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



COMPTE RENDU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Mercredi 15 Décembre 2021 à 18h00

Salle du Conseil

Siège de la Communauté de Communes "Les Avant-Monts" à Magalas

Présent.e.s:

Mme Agnès BERY, Mme Christelle DELMAS, Mme Martine GIRAULT, Mme Monique SERAFIN, M. Frédéric BARRET, M. Daniel BARTHES, M. Gérald BORDES, M. René BUTTAY, M. Gérard GUERIN, M. Jacques HAGEGE, M. Mickaël HUET, M. Yannick MATHIEU, M. Gabriel MOORAT, M. Francis PRIEUR, M. Alain SCHENK,

Excusé.e.s :

Mme Claire SANT, M. Sébastien COLLIER, M. Michel GRELLIER, M. Jean MANTION, M. Alain MOREL, M. Jean Louis SERVAT

Élu présent : M. Lionel GAYSSOT (Élu référent)

Intervenant extérieur présent : M. Sébastien SCHNEIDER (Cabinet Urban Projects)

Agent présent : M. Éric VERLET (Agent référent)

La commission débute à 18h00 par un mot d'accueil du Président Jacques HAGEGE qui précise que les contraintes liées à la pandémie ont fragilisé le conseil de développement mais que, désormais, avec une nouvelle organisation au sein de la collectivité, un élu référent et un projet de territoire pour lequel le conseil est consulté: le futur de cette instance semble plus clair. Il donne la parole à M. GAYSSOT, 1^{er} vice-Président à la Communauté de Communes "Les Avant-Monts" en charge, notamment, du projet de territoire.

M. GAYSSOT rappelle les difficultés de mener les missions de la collectivité en raison du COVID-19 mais que, désormais, tout est réuni pour construire une vraie relation avec le conseil de développement en commençant par le projet de territoire qui en est au début de sa rédaction et qui pourra être valable sur les 2 mandats à venir. Il insiste sur le fait que ce projet aura pour vocation essentielle l'intérêt

communautaire et qu'il se construira par une large consultation auprès du comité de pilotage, du bureau communautaire, de la conférence des maires, des élus des communes qui composent la collectivité, des services de la Communauté de Communes "Les Avant-Monts" et évidemment, de son conseil de développement. Il précise que les propositions faites par l'ensemble des corps consultés seront examinées mais qu'il n'est pas automatique qu'elles intègrent toutes le projet de territoire. Il conclut son intervention en présentant et en laissant la parole à Sébastien SCHNEIDER pour le Cabinet « Urban Projects » en charge de l'écriture de ce projet de territoire.

En préambule à cette présentation, le conseil de développement se demande pourquoi le PCAET n'est pas publié par la Communauté de Communes "Les Avant-Monts" alors que l'avis de la MRAe est disponible sur leur site. Il ajoute qu'il serait bien d'intégrer le PCAET au projet de territoire, une fois qu'il sera finalisé.

Effectivement, suite à l'avis de la MRAe, publié sur leur site, un certain nombre de compléments et de modifications devaient être apportés au document. Une fois complété et modifié, le PCAET doit être notifié au Préfet de Région qui lui aussi doit émettre un avis. Il doit également faire l'objet d'une concertation du public.

A ce jour, ces formalités n'ayant pas été faites, le document n'est pas finalisé et donc non communicable en l'état.

PRESENTATION DU PROJET DE TERRITOIRE

M. SCHNEIDER propose de faire une brève présentation de la collectivité ainsi qu'une explication des différentes strates décisionnelles menant à une décision locale afin d'éclairer le conseil de développement.

La Communauté de Communes "Les Avant-Monts" est issue de 2 fusions successives : en 2013 avec Faugères, FRAMPS 909 et Coteaux et Châteaux puis en 2017 avec « Orb et Taurou » et les communes d'Abeilhan et Puissalicon.

La Communauté de Communes "Les Avant-Monts" a vu son nombre de compétences augmenter en nombre et en importance : GEMAPI, Eau et Assainissement, ...

Depuis les dernières élections municipales, bons nombres des élus de la Communauté de Communes "Les Avant-Monts" sont nouveaux et ont de nouveaux projets à porter.

Ces nouveaux projets doivent passer les nombreuses strates de directives, programmes ou plans au niveau européen, national, régional, départemental ou territorial (SCOT, SRADDET, ...) avant d'être décidé localement.

Ainsi, le futur projet de territoire ne s'impose pas à ces différentes contraintes. Il en découle que les projets présentés dans le document de travail, joint en amont, ne sont pas tous défendables dans le sens où ils sont parfois contraires à ces contraintes ou pour lesquels, la Communauté de Communes n'a pas la compétence. Ce document est également la présentation, brute, des propositions des élus des communes. Pour illustrer cela, M. SCHNEIDER prend quelques exemples de proposition du document informatif en précisant que ces propositions attendent, éventuellement, s'il le souhaite, l'avis du conseil de développement augmenté de nouvelles idées complémentaires.

Au sortir de cette présentation, le conseil de développement se pose la question de sa légitimité vu sa représentativité géographique. (14 communes sur 25 sont représentées au Conseil de Développement). La solution viendrait d'un appel à candidature des maires de chaque commune non représentée. En effet,

malheureusement, toutes les communes ne sont pas représentées au conseil de développement. Comment, dans ce cas, porter la parole des habitants ? Considérant effectivement que c'est regrettable, M. GAYSSOT et M. SCHNEIDER indiquent, qu'il faudrait peut-être se positionner différemment en raisonnant en terme de collège d'activités (Professionnels, associations, ...) plutôt qu'en commune.

Pour enrichir sa réflexion et faire un rendu précis et documenté, le conseil de développement insiste sur le fait qu'il souhaiterait avoir accès à bons nombres de documents. M. GAYSSOT et M. SCHNEIDER s'engagent à les transmettre au plus vite.

Le conseil de développement propose de donner son avis sur les différents points du document de travail préparatif reçu en amont de cette assemblée tout en le complétant et l'enrichissant de nouvelles idées (Ressourcerie communautaire, programmation culturelle intercommunale, ...) en s'appuyant, notamment, sur les ateliers menés avant la crise du COVID.

Conscient, vu l'ampleur de la tâche, qu'il faut réagir rapidement, le Président propose de réunir les membres du conseil de développement qui le souhaitent autour de 3 dates thématiques comme suit :

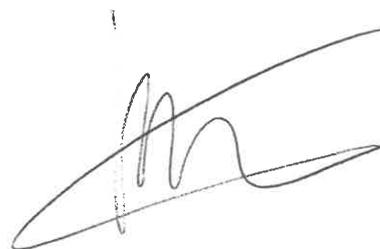
- Janvier 2022 : Lien social, intergénérationnel et territorial ;
- Février 2022 : Mutations environnementales et citoyennes ;
- Mars 2022 : Équité, subsidiarité
- Avril 2022 : Rendu des travaux

Selon M. GAYSSOT et M. SCHNEIDER, cette proposition semble tout à fait convenir aux contraintes de calendrier de rendu du projet de territoire.

Pour conclure, le Président demande à M. GAYSSOT s'il peut compter sur lui pour être l'élu référent de ce conseil de Développement ce que M. GAYSSOT accepte si le Président de la Communauté de Communes "Les Avant-Monts" n'y voit pas d'inconvénient.

Les questions diverses ayant été traitées au fur et à mesure du conseil de développement, plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée se termine à 20h30.

Jacques HAGEGE
Président du Conseil de Développement des Avant-Monts



p/o ERIC VERLET